



LAURENAN

LAURENAN

LAORNAN



BULLETIN MUNICIPAL NOVEMBRE 2021 - N°8



SOMMAIRE

REUNIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX

 <u>CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1^{er} JUILLET 2021</u>	P 03 à 06
 <u>CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 AOÛT 2021</u>	P 07 à 11
 <u>CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021</u>	P 11 à 12

INFORMATIONS DE LA COMMUNE

➤ ACTIONS DE LA MAIRIE	
❖ MISSION ARGENT DE POCHE	P 13
❖ VISITE CHEZ NOS AINES	P 13
❖ REPAS DU CCAS	P 13
➤ L'ECOLE	
❖ ACTIVITE A L'ECOLE	P 14
❖ ACTIVITE ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	P 15
➤ MEDIATHEQUE	P 15
➤ INFORMATIONS DIVERSES	
❖ ADOLESCENTS	P 16
❖ ADULTES ET SENIORS	P 17
➤ TRI DES ORDURES MENAGERES	P 17
➤ COVID 19	P 20
➤ ETAT CIVIL	P 21
➤ AUTRES INFORMATIONS	P 21
➤ INFOS ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS	P 21
➤ INFOS PRATIQUES	P 22



REUNIONS DE CONSEIL

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1^{ER} JUILLET 2021

PRESENTS : ROUXEL Pascal, Maire, GUEHENNEUX Jean-René, RIVALLAN Fabienne, Adjoint, DANIEL Yoann, LORAND Evelyne, BILLARD Emmanuelle, BARBE Valérie, POILANE-TABART Valérie (départ à 21h33), LEMEE Anne, NIVET Françoise, CAILLIBOTTE Rémy.

ABSENTS : RIVALLAN Olivier (excusé), DABOUDET Vincent (excusé).

SECRETAIRE DE SEANCE : Evelyne LORAND

Madame Dominique ROUXEL, absente excusée, a remis un pouvoir de vote à Madame Françoise NIVET. Madame Fabienne RIVALLAN, adjointe aux Affaires scolaires, absente en début de séance en raison de la réunion du Conseil d'Ecole. a remis un pouvoir de vote à M le Maire pour le début de séance. (arrivée à 21H20).

1 SALLE DES FETES

▪ SUIVI DE CHANTIER

Mr Jean-René GUEHENNEUX, adjoint aux Bâtiments, fait un point sur la réunion de la Commission Bâtiments du 28 juin dernier. Il propose de valider les faïences de la cuisine, le carrelage et le parquet de la salle. La faïence blanche de la cuisine avec le liseret blanc et rouge, intercalé avec un liseret blanc et vert, proposition retenue par la Commission, **est validée par l'ensemble des élus présents. Le carrelage gris clair 60*60 pour la salle est également validé.**

Il présente ensuite différents échantillons pour le remplacement du parquet dont un échantillon de Coretek (imitation parquet). Un échange s'engage alors sur la qualité de ce produit.

M GUEHENNEUX informe le Conseil Municipal des devis des différentes solutions :

- Pour un parquet bois avec la dépose de l'ancien et le carrelage, le devis s'élève à 21 977 € HT, soit 133 € le m²
- Pour un parquet bois (autre devis), le prix s'élève à 22 955 € HT, soit 115 € le m²
- Pour la solution Corotek, le prix du m² est de 73 € HT, soit un coût de 18 873 € HT

M le Maire précise que le parquet est décollé. Il ajoute qu'il a sollicité un autre devis auprès de l'entreprise TERTRE LE ROUX.

Mr Jean-René GUEHENNEUX indique qu'il est en attente d'un avenant pour la faïence des toilettes handicapées de l'entreprise JOUET et d'un avenant pour agrandir la terrasse à l'arrière de la salle. L'idée est d'agrandir jusqu'au bord du mur existant.

▪ AVENANT N°01 LOT N°09

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la société JOUET de Loudéac concernant des travaux supplémentaires en carrelage et revêtements de sols pour le lot n° 09 dans le cadre de la rénovation de la Salle des Fêtes. Le devis portant sur le carrelage et la faïence s'élève à 10 018.00 € HT, soit 12 021.60 euros TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal VALIDE ce devis

2 LOTISSEMENT « HAMEAU DE LA FORGE »

▪ ATTRIBUTION DE LA MAITRISE D'OEUVRE

M le Maire demande de se prononcer sur le choix du Cabinet NICOLAS de LOUDEAC.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que par délibération n° 2021-20/05-n° 05 du 20 mai 2021, le Conseil Municipal a décidé de lancer une consultation pour désigner un cabinet qui assurera la maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux du futur lotissement « Hameau de la Forge ».

Ainsi, 5 cabinets d'études ont été consultés. Il est indiqué que 3 candidats sur les 5 consultés ont déposé un dossier de candidature et d'offre dans le délai imparti. La Commission d'Appel d'Offres a retenu le cabinet SELARL NICOLAS Associés pour effectuer la mission de maîtrise d'œuvre pour un montant de 15 994.00 € HT, soit 19 192.80 euros TTC.

Le lancement de l'opération est prévu pour la rentrée de septembre 2021.

Monsieur le Maire propose de valider la proposition retenue par la CAO à savoir le Cabinet NICOLAS Associés.

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres (9 voix pour et 4 abstentions), le Conseil Municipal PREND ACTE du résultat des offres de prix concernant la mission de maîtrise d'œuvre,

- **PREND ACTE de l'attribution de la maîtrise d'œuvre au Cabinet SELARL NICOLAS Associés,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à lancer le marché de travaux**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet**
- **A INSCRIRE cette opération au Budget Primitif 2021.**



3 ENTENTE INERCOMMUNALE DU PAYS HARDOUINAS-MENE

▪ AVENANT N°01

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'une décision prise le 19 mai dernier lors de la commission d'entente intercommunale de prendre en charge la location d'un logement au Val de Landrouët pendant 2 semaines. Le montant s'élève à 340.00 euros qu'il est décidé de répartir entre les 9 communes membres, soit la somme de 33.19 euros pour LAURENAN.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal VALIDE cette prise en charge financière supplémentaire,

4 EPICERIE SOLIDAIRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a participé à une réunion pour la constitution de l'association Epixil. Il regrette qu'il y eût peu de personnes de Laurenan présentes à cette assemblée.

L'association Epixil demande à la Commune le droit de s'installer dans le commerce « Cœur de Bourg ». Plusieurs raisons ne permettent pas d'autoriser l'installation de l'association Epixil dans ces lieux. A savoir :

- ✓ Le bâtiment actuel n'est pas aux normes,
- ✓ Des travaux sont à réaliser
- ✓ Un manque de place.

Monsieur le Maire exprime ses inquiétudes quant au lancement de la rénovation de ce commerce. Les bénévoles se fatiguent, certains ont dit ne plus être sollicités pour la tenue des permanences. Il considère que la Commune « a mis la charrue avant les bœufs » en ouvrant un commerce avant de réaliser une mise aux normes du bâtiment.

Les élus auraient souhaité que cette association se présente pour expliquer leur projet. Il aurait été plus facile de prendre une décision.

A priori, cette association proposerait des produits déclassés, abimés récupérés dans différents commerces de proximité. Ces produits seraient proposés à certains habitants à un tarif réduit.

Monsieur le Maire propose alors de procéder au vote à bulletins secrets.

A la question « la municipalité accepte-t-elle d'accueillir l'épicerie solidaire dans ses locaux communaux ? »

Sur 12 votants 9 non 3 oui

5 CANTINE

▪ REVALORISATION DU PRIX DU REPAS AU 01/09/2021

Il est précisé que le prix facturé à la Commune depuis mai a été revalorisé pour tenir compte à l'augmentation due aux conditions sanitaires de la Covid-19, aux écoles fermées notamment. Madame ROUXEL précise que la différence est actuellement prise en charge par la Commune pour les mois de mai et juin.

Madame Dominique ROUXEL, Adjointe, informe le Conseil Municipal que le prix facturé pour les repas de la cantine a été revalorisé par le GIP Hardouinois-Mené en raison d'un déficit en 2020. L'augmentation s'élève à 0.12 euros par repas. Le prix facturé à la Commune est donc de 4.12 euros avec la livraison. Ce tarif est applicable depuis le 1^{er} janvier 2021.

Monsieur le Maire propose donc de revaloriser le prix du repas facturé aux familles à compter du 1^{er} septembre 2021. Le prix du repas sera donc de 3.62 euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal EMET un avis favorable à la révision du prix des repas.

- **FIXE le prix du repas enfant à 3.62 euros**
- **DECIDE d'appliquer ce nouveau tarif à compter du 1^{er} septembre 2021.**

6 LCBC MISE A DISPOSITION DES BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES LIES A LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

VU la délibération n° 2019-21/11 – n° 11 du 21 novembre 2019 approuvant le transfert de la compétence assainissement collectif à Loudéac Communauté Bretagne Centre

VU l'article L.5211-5 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'article L. 1321-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que compte-tenu du transfert de la compétence assainissement collectif à Loudéac Communauté Bretagne Centre, les biens meubles et immeubles figurant au procès-verbal joint sont mis à disposition de l'EPCI.

Aux termes de l'article L.1321-2 du code général des collectivités territoriales, la remise des biens a lieu à titre gratuit. La communauté bénéficiaire de la mise à disposition assume l'ensemble des obligations du propriétaire. Elle possède les pouvoirs de gestion.

La communauté assure le renouvellement des biens mobiliers. Elle peut autoriser l'occupation des biens remis. Elle en perçoit les fruits et produits. Elle agit en justice au lieu et place du propriétaire.



La communauté peut procéder à tous travaux de reconstruction, de démolition, de surélévation ou d'addition de constructions propres à assurer le maintien de l'affectation des biens.

La communauté bénéficiaire est substituée de plein droit à la commune propriétaire dans ses droits et obligations découlant des contrats relatifs aux biens. Ces contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties. La substitution de personne morale aux éventuels contrats conclus par la commune n'entraîne aucun droit à résiliation ou à indemnisation pour le cocontractant. C'est la commune qui informe ce dernier de la substitution.

En cas de désaffectation des biens, c'est-à-dire dans le cas où ceux-ci ne seront plus utiles à l'exercice, la compétence par la communauté bénéficiaire, la commune recouvrera l'ensemble de ses droits et obligations.

Monsieur le Maire précise que cette mise à disposition doit être constatée par un procès-verbal établi contradictoirement, précisant consistance, situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de l'éventuelle remise en état.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles liés à l'exercice de la compétence assainissement collectif.**

7 RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LA QUALITE DE L'EAU

Monsieur Jean-René GUEHENNEUX, adjoint, délégué au Syndicat de la Vieille Lande, donne quelques éléments au Conseil Municipal du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité de l'eau potable. Le service du Syndicat de la Vieille Lande regroupe les communes de Gomené, Laurenan et Le Mené (ex Plessala).

La population desservie est de 3 900 habitants. L'eau est distribuée à 1 895 abonnés, soit une baisse de 0.21 % par rapport à 2019. La production provient de 3 ressources : 1 captage et 1 puits simple ont fourni en 2020 56 826 m³ d'eau traitée. Des importations des collectivités voisines sont d'un volume total de 235 489 m³ (le Syndicat Mixte Arguenon Penthièvre).

En 2020, les abonnés domestiques ont consommé 225 322 m³, soit en moyenne 158 litres par habitant et par jour. Par ailleurs, un volume total de 25 098 m³ a été exporté vers d'autres collectivités. Compte-tenu des fuites (pour partie inévitable) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs, ...), le rendement du réseau était de 86.6 % en 2020 (il était de 92.2 % en 2019). Le taux de renouvellement du réseau est de 0.9 %.

Le prix du service comprend une part fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé. Ainsi, un abonné domestique consommant 120 m³ a payé 344.28 euros, soit en moyenne 2.87 € / m³, en hausse de 2.02 % par rapport à 2019.

Les travaux engagés sont des travaux de renouvellement de réseaux et branchements à Laurenan, l'étude pour la modernisation de la station de la Bernardais, des travaux d'amélioration de la filière de traitement de la station de La Motte es Ribourdouille et la mise en place de la télégestion.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal VALIDE le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité de l'eau potable.

8 PROGRAMME VOIRIE 2021

■ RESULTATS DU GROUPEMENT DE COMMANDES

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2021-18/02- n° 06 du 18 février 2021 adoptant le programme voirie pour l'année 2021. L'ensemble des travaux avait été validé en tranche ferme pour un estimatif de 81 566.50 € HT, soit 97 897.80 euros TTC.

Monsieur le Maire présente alors au Conseil municipal les résultats de la consultation du groupement de commande de Loudéac Communauté Bretagne Centre pour le programme voirie.

La commission d'attribution a retenu l'offre de l'entreprise Eiffage. Le coût de la tranche ferme s'élève à 77 190.10 € HT, soit 92 628.12 euros TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- **PREND ACTE du résultat du groupement de commandes pour le programme voirie 2021 et l'attribution du marché à l'entreprise Eiffage pour la somme de 77 190.10 € HT.**

9 PASS ASSO

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dispositif « Pass'Asso », de soutien au monde associatif local. Ce soutien financier est mené conjointement avec la contribution de la Région Bretagne et la communauté de communes Loudéac Communauté Bretagne Centre. Ce dispositif est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2021. La dotation pour la Commune de Laurenan s'élève ainsi à 1 597 euros.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire bénéficier, pour moitié chacune, deux associations locales, actives pour l'une dans le domaine de l'enfance (l'Association des Parents d'Elèves du RPI du Ninian) et pour l'autre dans le domaine des personnes âgées (l'ADMR de Merdrignac).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal APPROUVE le dispositif «Pass Asso»



10 MISSION ARGENT DE POCHE ETE 2021

Il est proposé au Conseil Municipal d'organiser une opération mission argent de poche cet été. Il est prévu de nettoyer le mur de l'école, les abords et le cimetière. Des heures seront proposées également à l'école et à la médiathèque.

Accord du Conseil Municipal.

11 ECOLE : PLAN BIBLIOTHEQUE

Madame Fabienne RIVALLAN, Adjointe aux Affaires scolaires, présente au Conseil Municipal le plan bibliothèque d'école, lancé en 2018 par le Ministère de l'Education Nationale. Le directeur académique des services départementaux de l'Education nationale des Côtes d'Armor nous a informé que l'école avait été retenue dans la campagne 2021 en tant qu'école fragile et prioritaire pour bénéficier de crédits. Les fonds attribués doivent permettre l'acquisition de livres variés et de qualité mis à la disposition des élèves à l'école. Il est précisé que l'Etat octroie un crédit de 1 500 euros pour la revitalisation de la bibliothèque de l'école. Madame RIVALLAN précise que l'équipe enseignante a constitué un projet pour la création de cette bibliothèque pour la rentrée prochaine. Elle ajoute qu'en contrepartie, il est demandé à la Commune de participer à cette mise en place.

Il est proposé alors au Conseil Municipal d'accorder la somme de 500 euros pour venir compléter ce dispositif et la mise en place de cette bibliothèque à l'école.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal APPROUVE le plan bibliothèques – campagne 2021 présenté ci-dessus

- **VALIDE une participation communale de 500 euros pour ce projet**

12 QUESTIONS DIVERSES

▪ ECOLE : CLOTURE

Madame Fabienne RIVALLAN, Adjointe aux Affaires scolaires, indique que l'association des parents d'élèves est volontaire pour réaliser divers travaux à l'école avec les employés communaux entre autres le changement du grillage en bas de la cour, le nettoyage de la cour et la réfection du grillage.

Il est indiqué que des devis ont été reçus pour le changement du grillage sur le mur en bas de la cour.

Elle ajoute qu'il est important d'améliorer le visuel de l'école, de la rendre accessible et plus accueillante

Monsieur le Maire rappelle que les travaux doivent être réalisés dans les normes. M Yoan DANIEL propose une répartition des tâches entre l'APE et les agents communaux. M le Maire répond que les agents auront la charge de nettoyer et entretenir l'école.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe et propose un budget de 1 500 euros pour la réalisation de ces travaux.

▪ CŒUR DE BOURG « JARDINIÈRES »

Il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir 3 jardinières pour l'aménagement de la place, devant le commerce « Cœur de Bourg » afin de délimiter la voie publique et l'accès aux biens privés (droit de passage).

Un devis a été sollicité et actualisé pour cet achat qui s'élève à 1 038 € HT la jardinière. Cette acquisition a été discuté au sein de la Commission fleurissement et Madame Dominique ROUXEL indique cette proposition a été retenue.

Monsieur le Maire et Madame Fabienne RIVALLAN proposent de remettre les anciennes jardinières considérant que le coût est excessif.

Au final, il est proposé de reporter cet achat, tout sera revu quand les travaux de rénovation du commerce seront réalisés. De ce fait, les anciennes jardinières en béton reconstitué vont être remises.

Madame Dominique ROUXEL, Adjointe, informe le Conseil Municipal que le jury régional va passer le 9 juillet prochain. Des aménagements vont être mis en place pour l'occasion.

▪ ANIMATION

Madame Evelyne LORAND intervient pour informer le Conseil Municipal d'une future animation autour d'un projet de Bande Dessinée (BD) de la commission culture, en partenariat avec les médiathèques du territoire intercommunal.

Les auteurs sont : Jean-Luc BLANCHARD et Jacques GAUVRY.

Elle explique que le projet de la bande dessinée, est l'histoire d'une ruche, située à l'étang d'Aquarev à LOUDEAC et les abeilles vont parcourir les communes du territoire de LCBC et reviendront ensuite à la ruche, couvertes d'histoire différentes vécues par chacune d'elles.



PRESENTS : ROUXEL Pascal, Maire, GUEHENNEUX Jean-René, RIVALLAN Fabienne, Adjoint, LORAND Evelyne, BILLARD Emmanuelle, BARBE Valérie, POILANE-TABART Valérie LEMEE Anne, NIVET Françoise, CAILLIBOTTE Rémy

ABSENTS : DANIEL Yoan (excusé)

Secrétaire de séance : ROUXEL Dominique

Madame Valérie BARBE arrivera plus tard, elle a remis un pouvoir de vote à Monsieur Pascal ROUXEL le temps qu'elle arrive à la séance. Monsieur Yoan DANIEL est absent, excusé, il a remis un pouvoir de vote à Monsieur Pascal ROUXEL.

1 VALIDATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 1^{ER} JUILLET 2021

M le Maire propose de valider le procès-verbal du 1^{er} juillet dernier.

VOTE à l'unanimité des membres présents.

2 SALLE DES FETES :

▪ AVENANT N°05 – LOT N°02

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la société LE BRIX pour le lot n° 02ac concernant l'agrandissement de la terrasse et fourreaux coffret Enedis, dans le cadre de la rénovation de la Salle des Fêtes. Le devis pour ces travaux s'élève à 2 834.56 € HT, soit 3 401.47 euros TTC.

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents (10 voix pour et 5 voix contre), le Conseil Municipal VALIDE ce devis pour l'avenant n° 05 du lot n° 02 d'un montant de 3 401.47 euros TTC.

▪ AVENANT N°01 – LOT N°07

Mr Jean-René GUEHENNEUX, adjoint au Bâtiments, évoque la proposition faite par le Cabinet LAB de réaliser sur la totalité de la scène une pose de plancher. Il précise que l'ancien parquet va disparaître et que le nouveau parquet va couvrir la totalité de la scène, soit 32 m².

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la société TERTRE LE ROUX pour le lot n° 07 concernant le plancher sur scène, dans le cadre de la rénovation de la Salle des Fêtes. Le devis pour ces travaux s'élève à 2 560.45 € HT, soit 3 072.54 euros TTC.

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents (10 voix pour et 5 abstentions), le Conseil Municipal VALIDE ce devis pour l'avenant n° 01 du lot n° 07 d'un montant de 3 072.54 euros TTC.

▪ AVENANT N°02 – LOT N°06

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la société ART DE L'ALU pour le lot n° 06 concernant la mise en place d'occultants pour les baies, dans le cadre de la rénovation de la Salle des Fêtes. Le devis pour ces travaux s'élève à 442.61 € HT, soit 531.13 euros TTC.

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents (10 voix pour et 5 abstentions), le Conseil Municipal VALIDE ce devis pour l'avenant n° 02 du lot n° 06 d'un montant de 531.13 euros TTC.

▪ AVENANT N°02 – LOT N°09

M le Maire indique que le carrelage va être finalement refait au niveau du bar, du hall et dans la grande salle. Ces changements sont justifiés par un choix esthétique de l'ensemble de la réfection.

Le choix du coloris est identique à celui déjà validé

MR Jean-René GUEHENNEUX rappelle l'avenant d'un montant de 12 021.60 €, validé lors de la séance du 1^{er} juillet dernier.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis modificatif de la société JOUET Sarl pour le lot n° 09 concernant la fourniture et la pose de carrelage au niveau du bar, du hall et de la grande salle, dans le cadre de la rénovation de la Salle des Fêtes. Ce devis prend en compte des changements de surface pour le remplacement du carrelage dans la salle. Il s'élève à 20 585.30 € HT, soit 24 702.36 euros TTC.

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents (10 voix pour et 5 abstentions), le Conseil Municipal VALIDE ce devis modificatif du lot n° 09 d'un montant de 24 702.36 euros TTC auprès de la société JOUET Sarl.

▪ AVENANT N°04 – LOT N°11

Mr Jean-René GUEHENNEUX, adjoint aux Bâtiments, informe le Conseil Municipal que M Denis ROCABOY de l'ODCM a été consulté concernant l'équipement scénique de la salle.

Un devis est présenté par l'entreprise LE BOHEC pour le lot n° 11 d'un montant de 20 585.30 € HT, soit 24 702.36 euros TTC. Cet avenant a été vérifié par M EZANNO lequel constate qu'ils manquent des enceintes et un ampli.



Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents (10 voix pour et 5 abstentions), le Conseil Municipal VALIDE cet avenant n° 04 du lot n° 11 d'un montant de 24 702.36 euros TTC auprès de la société LE BOHEC.

▪ AVENANT N°05– LOT N°11

Mr Jean-René GUEHENNEUX, adjoint aux Bâtiments, rappelle au Conseil Municipal le choix des luminaires du bar. Ce choix engendre une différence de coût par rapport au marché initial.

Le devis présenté par l'entreprise LE BOHEC pour le lot n° 11 s'élève à de 292.20€ HT, soit 350.64 euros TTC.

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents (10 voix pour et 5 abstentions), le Conseil Municipal VALIDE cet avenant n° 05 du lot n° 11 d'un montant de 350.64 euros TTC auprès de la société LE BOHEC.

3 LOTISSEMENT « HAMEAU DE LA FORGE »

▪ AMO – SUIVI DES ETUDES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire appel à l'ADAC pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi des études du futur lotissement. Le devis de la prestation s'élève à 720 € HT, soit 864 euros TTC.

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres (10 voix pour et 5 abstentions), le Conseil Municipal VALIDE la proposition de l'ADAC d'un montant de 720 euros HT.

▪ CREATION D'UN BUDGET ANNEXE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de créer un nouveau budget annexe intitulé « Lotissement Hameau de la Forge », lié à la construction d'un lotissement sur les parcelles communales, cadastrées section AT n° 350 et AT n° 349 d'une surface totale de 4 207 m².

Il est précisé que toute opération de lotissement consiste à viabiliser et vendre des terrains à des personnes privées. Sa gestion relève donc du domaine privé de la collectivité ce qui justifie l'individualisation dans un budget annexe spécifique. Cette création permet également de ne pas bouleverser l'économie du budget de la commune et d'individualiser les risques financiers associés à de telles opérations. Ce budget annexe permet une tenue d'une comptabilité de stocks, destinés à suivre les opérations d'acquisition, de viabilisation et de cession des terrains concernés. Ces biens destinés à la vente n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine communal.

Les opérations d'aménagement des collectivités publiques font partie des activités obligatoirement assujetties à la TVA. A ce titre, les recettes et les dépenses de ce budget seront comptabilisées en hors taxes.

Dès que l'opération de lotissement sera achevée, le budget de lotissement sera clôturé. La Commune reprendra alors dans ses comptes les éventuels résultats de fonctionnement ou d'investissement s'il y a lieu d'en constater. Après la clôture constatée, des opérations comptables devront être réalisées pour faire remonter dans l'inventaire de la Commune l'ensemble des parties publiques du lotissement (équipements et VRD). Le budget annexe dénommé « Hameau de la Forge » retracera toutes les écritures comptables associées à cette opération d'aménagement et de vente de lots à bâtir.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- DECIDE d'approuver la création au 26 août 2021 d'un budget annexe de comptabilité M 14 dénommé « Hameau de la Forge » dans le but de retracer toutes les opérations futures relatives à l'aménagement du lotissement et de ses abords.

▪ CREATION D'UN BUDGET ANNEXE

En section de Fonctionnement, le budget lotissement s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de : 7 000 euros.

En section d'Investissement, à la somme de 7 000 euros.

Il est équilibré grâce à une avance du budget de la commune.

Après en avoir délibéré et après avoir procédé au vote à mains levées, le budget primitif 2021 est voté à l'unanimité des membres.

▪ DECISION MODIFICATIVE N°02

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre une décision modificative n° 02 au Budget Primitif 2021 pour prendre en compte la création d'un budget annexe pour le lotissement « Hameau de la Forge » et pour réaliser quelques réajustements.

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, AUTORISE Monsieur le Maire à prendre une décision modificative n° 02 au Budget Primitif 2021

4 SALLE DES FETES : TARIFS LOCATIONS

M le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir la revalorisation des tarifs pour la location de la Salle des Fêtes. Un tarif de location pour la vaisselle est également à prévoir.

Il propose aux membres d'organiser une réunion de Commission de Finances pour ce travail.



Cette réunion sera également l'occasion de faire un point financier sur les travaux supplémentaires et les avenants validés.

5 RENTREE SCOLAIRE 2021-2022 :

▪ POINT SUR LES EFFECTIFS

Madame Fabienne RIVALLAN, Adjointe aux Affaires scolaires, fait un point sur les effectifs attendus à la rentrée. 91 enfants devraient être répartis sur les 5 classes du RPI du Ninian. Quelques nouvelles familles sont arrivées sur le territoire. Peu d'éléments connus à ce jour.

▪ ORGANISATION

Madame Fabienne RIVALLAN, Adjointe aux Affaires scolaires, indique que compte-tenu du protocole scolaire reçu dans le courant du mois d'août, il est convenu de conserver la même organisation au niveau de la restauration scolaire avec 3 services à Laurenan. Madame Sylvia POTTE va être renouvelé pour seconder Valérie MICHEL à la cantine et pour la navette scolaire du soir. Les besoins en heure de ménage sont les mêmes que l'année scolaire écoulée, aussi, Madame Christelle FEUILLEE interviendra sur le même scénario pour le ménage des classes le soir.

6 RECRUTEMENT DE CONTRACTUELS

▪ 9H PAR SEMAINE (cantine et navette)

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la commune. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs afin de permettre l'avancement de grade relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Enfin les suppressions d'emplois, les modifications excédant 10 % du nombre d'heures par service hebdomadaire et/ou ayant pour effet de perdre le bénéfice de l'affiliation à la CNRACL, sont soumises à l'avis préalable du comité technique départemental.

Il est proposé de renouveler ce contrat pour la rentrée scolaire 2021-2022.

En conséquence, il est autorisé le recrutement d'un agent non titulaire de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, pour une durée maximale de 6 mois, compte-tenu du renouvellement du contrat pendant une période de douze mois consécutifs.

La rémunération se fera sur le grade d'adjoint technique territorial, échelle de rémunération C 1, au 2^{ème} échelon (indice brut : 348).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

DECIDE d'adopter la proposition de Monsieur le Maire et donc de renouveler le contrat de Madame Sylvia POTTE en contrat à durée déterminée, à raison de 6h00 par semaine d'école (6h00 pour la cantine et 3h00 pour la navette du car).

▪ 12H PAR SEMAINE (ménage école)

il est aussi autorisé le recrutement d'un agent non titulaire de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, pour une durée maximale de 6 mois, compte-tenu du renouvellement du contrat pendant une période de douze mois consécutifs.

La rémunération se fera sur le grade d'adjoint technique territorial, échelle de rémunération C 1, au 2^{ème} échelon (indice brut : 348).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

DECIDE d'adopter la proposition de Monsieur le Maire et donc de recruter Madame Christelle FEUILLEE en contrat à durée déterminée, à raison de 12h00 par semaine d'école, pour le ménage (les lundi, jeudi et vendredi).

7 ECOLE : DISPOSITIF « PETITS DEJEUNERS »

Madame Fabienne RIVALLAN, Adjointe aux Affaires scolaires, présente au Conseil Municipal le dispositif « petits déjeuners », lequel vise le parcours santé, avec l'éducation à l'alimentation.

Madame Lecoeur, l'inspectrice, a proposé de retenir l'école en raison de l'indice de position sociale plus faible que d'autres écoles de la circonscription.

Ce projet pédagogique de classe ou d'école est à formaliser et une convention est à établir. L'objectif est de permettre aux enfants de ne pas commencer la journée le ventre vide, de rester concentrés pendant toute la matinée et ainsi d'apprendre dans les meilleures conditions, cette mesure participe à la réduction des inégalités, dès le plus jeune âge.



Il est précisé que les petits déjeuners devront être équilibrés et de qualité, servis dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène alimentaire, ouverts à tous les enfants et accompagnés d'une action d'éducation à l'alimentation.

Une enseignante de l'équipe s'est portée volontaire pour la mise en place de ce dispositif petits déjeuners.

Les modalités d'attribution de cette subvention doivent faire l'objet de la signature d'une convention qui en règle les conditions de versement. C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal

d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention réglant les conditions de l'attribution de cette subvention ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité des membres, le rapport présenté.

Au préalable de cette décision, Madame Fabienne RIVALLAN a précisé que l'aide de l'Etat est de 1.30 euro par petit-déjeuner. Le projet pédagogique va porter sur la famille des aliments, la découverte de la chaîne alimentaire et des produits locaux. Il est important d'impliquer les parents dans le dispositif via l'APE par exemple.

8 POLE DE PROXIMITE : POLITIQUE JEUNESSE

M le Maire évoque une réunion du 30 juin dernier au Pôle de Proximité de Merdrignac concernant la politique jeunesse. Un plan d'actions doit être mené avec l'accueil de Maxime GACHET, en apprentissage/alternance d'un BPJEPS Loisirs Tous Publics.

Il est précisé qu'il est en formation jusqu'à la fin novembre 2021. La mise en place d'une politique animation jeunesse va être portée en faveur des jeunes du bassin de vie Hardouiniais-Memé par l'AFR. Des actions doivent être menées au sein de l'ensemble des 9 communes. Cette politique jeunesse implique un recrutement d'un animateur jeunesse à compter du 1^{er} janvier 2022 lequel aura comme missions d'animer et coordonner les actions, organiser des mini-camps, organiser des soirées à thème et proposer des temps d'animations sur les 9 communes.

Un plan de financement est proposé aux élus du Pôle de Proximité Hardouiniais-Mené d'un montant de 45 000 euros comprenant une participation financière de l'entente intercommunale d'un montant de 25 336 euros. Cela implique un engagement des communes du bassin de vie de verser une aide maximum de 3 euros par habitant.

M le Maire complète que cette décision, pour le financement du poste d'animateur, est pour 2 années.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal

9 FERME PHOTOVOLTAÏQUE : « GOLOGOËT »

M le Maire évoque au Conseil Municipal le projet de ferme photovoltaïque par le Ministère des Armées sur leur terrain militaire sis à « Gologoët ». L'Etat a décidé de le conserver finalement, il a été en vente pendant un moment.

Il précise que ce point a été mis à l'ordre du jour pour information. Il ajoute que quelques sociétés ont pris contact avec la Mairie. Certaines ont rencontré les exploitants concernés par ce projet. Un appel d'offres est en cours avec une réponse pour la mi-septembre à priori.

Les terres sont potentiellement classées agricoles et il n'est pas possible d'avoir un déclassement.

Le projet porte sur des panneaux solaires fixes sur environ 10 Ha avec extension envisagée pour que la ferme photovoltaïque soit étendue.

Il est précisé que ces sociétés ont sollicités la Commune pour les terres communales de ce secteur. M le Maire précise que la Commune a été sollicitée uniquement en démarchage par les sociétés qui envisagent de répondre au marché lancé. M le Maire ajoute qu'il n'y a pas de risques pour les exploitants agricoles, les terres ne seront pas déclassées, elles vont rester exploitables.

10 QUESTIONS DIVERSES

▪ LOCATION LOGEMENT EX-DIRECTEUR : DETERMINATION DU LOYER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le logement de l'école (ex-directeur) est vacant. Il a reçu une demande cet été par une famille avec des jeunes enfants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,

- DECIDE de louer ce logement à Madame Camille GAQUIERE à compter du 1^{er} septembre 2021.
- FIXE le loyer à 400.00 euros par mois, tarif révisable chaque année au 1^{er} juillet en fonction des variations de l'indice du coût de la construction, publié par l'INSEE. Le loyer est payable mensuellement à terme échu au receveur municipal de la Trésorerie de Merdrignac. Ce tarif comprend un forfait chauffage.
- DECIDE de demander un cautionnement égal à un mois de loyer, qui sera versé par la locataire (à défaut par un organisme habilité), lors de la signature du bail. Il sera restitué au preneur dans un délai de trois mois, à compter de son départ, déduction faite le cas échéant, des sommes restantes dues à la Commune.
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le bail à intervenir.

▪ LABEL 2 FLEURS : JURY REGIONAL

Madame Dominique ROUXEL, Adjointe chargée de ce dossier, donne un compte-rendu de la visite du Conseil Régional de Bretagne le 9 juillet dernier, pour le maintien du label 2 fleurs. Elle remercie vivement Linda pour le travail réalisé et



l'aménagement des divers parterres et abords des bâtiments communaux. Elle met en avant les diverses réalisations faites en paille, un clin d'œil pour l'isolation en paille de la Salle des Fêtes.

▪ **LOTISSEMENT « HAMEAU DE LA GARE » OPTION LOT N°04**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier en date du 09 août dernier de M Frédéric HAMARD pour le lot restant, le lot n° 04 (parcelle AT n° 831) de 803 m². Le prix du terrain s'élève à 6 424.00 euros (prix de vente fixé par délibération du 30 juillet 2007).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal ACCEPTE de vendre le lot n° 04

▪ **ECOLE : TRAVAUX DE PEINTURE**

Madame Fabienne RIVALLAN, adjointe aux Affaires scolaires, informe le Conseil Municipal que des travaux de réfection vont être réalisés d'ici la rentrée scolaire. Les membres de l'APE vont peindre les grilles de l'école avec diverses couleurs (rouge, bleu et vert). Le mur situé « Chemin des Ecoliers » va être nettoyé également.

Il est donné lecture d'un devis de l'entreprise PIEDERRIERE pour le remplacement de la grille d'école. Il s'élève à 2 256 euros. D'autres travaux seront programmés durant les congés de la Toussaint.

Avis favorable à l'unanimité pour ces réfections.



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021

PRESENTS : ROUXEL Pascal, Maire, RIVALLAN Olivier, GUEHENNEUX Jean-René, ROUXEL Dominique, RIVALLAN Fabienne, Adjointes, DANIEL Yoan, LORAND Evelyne, BILLARD Emmanuelle, BARBE Valérie, POILANE-TABART Valérie LEMEE Anne, RAULT Sonia, CAILLIBOTTE Rémy (20h50).

ABSENTS : DABOUDET Vincent (excusé à donner pouvoir à Emmanuelle BILLARD), NIVET Françoise (excusée à donner pouvoir à Dominique ROUXEL).

Secrétaire de séance : Valérie BARBE

1- VALIDATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 26 AOÛT 2021

Le procès-verbal est validé à l'unanimité et signé par les membres présents

2- PROJET PHOTOVOLTAÏQUE

M Rachid AMMOUR de la société WKN présente au Conseil Municipal un projet photovoltaïque, envisageable sur le territoire communal. Tout d'abord, il présente l'entreprise WKN France laquelle appartient à un groupe européen et est spécialisée dans le développement, la construction et l'exploitation de parcs éoliens sur l'ensemble du territoire métropolitain, possédant une antenne à Nantes et à Nancy. Il évoque en premier lieu le projet de l'Armée sur le site de « Gologoët » - la Place au Soleil – sur 10 hectares environ.

Il vient proposer un projet photovoltaïque au Conseil Municipal en mettant en avant le potentiel local. Il évoque également la loi de transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) du 17 août 2015 qui vise à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique. Ainsi il souligne que l'énergie solaire constitue une énergie renouvelable qui ne dégage pas de gaz à effet de serre. Il met en avant les atouts de la façade atlantique, c'est pourquoi de nombreux projets photovoltaïques voient le jour.

Il met en avant l'intérêt pour la Commune de développer un projet solaire avec un potentiel de 1 085 kwh/Kwc. Le raccordement des panneaux solaires au réseau électrique s'achemine par injection. 3 sites autour de LAURENAN : Plémet (Saint-Sauveur) au Sud-Ouest, Merdrignac au Sud-Est et Le Gouray au Nord.

Il précise qu'un hectare constitue un méga puissance d'installation à terme. Les retombées fiscales pour les collectivités sont estimées à 34 400 euros. Le fait de créer un autre site sur la Commune permettrait de générer d'autres retombées fiscales.

L'hypothèse 1 présentée inclut au projet de l'Armée la parcelle communale ZO n° 28 de 3.5 Ha (terre agricole). L'objectif de ce projet est d'avoir un consensus avec les exploitants agricoles de ce secteur.

L'hypothèse 2 nommée « Les Landes du Mené » porte sur des parcelles boisées dans ce secteur. Il existe une compatibilité avec le monde agricole. Ce sont des panneaux inclinés par rapport au soleil compris entre 80 cm et 3 mètres. La hauteur peut être adaptée selon l'activité agricole.

La conception est de type calepinage. La société prévoit de contractualiser avec une entreprise pour l'entretien du site.



Cela peut être aussi de l'éco-pâturage.

M Ammour confirme qu'il n'y a pas d'incompatibilités entre l'éolien et le photovoltaïque. La mixité est possible.

Le loyer annuel est estimé à 100 000 euros et les retombées annuelles à 280 500 euros.

La durée de vie du parc est de 20 ans. Il rappelle qu'il y a obligation de provisionner, à l'origine du projet, une réserve financière pour le démantèlement du parc. Il n'existe pas de fondations dans le sol.

M le Maire lui demande alors si ces terres classées agricoles aujourd'hui sont déclassées dans le cadre d'un projet. Réponse faite : le statut ne change pas mais il est nécessaire de faire évoluer le PLUI avec la création d'un zonage indicé spécifique pour l'implantation de parcs photovoltaïques.

M AMMOUR précise que ce projet doit être un projet collectif, d'intérêt général.

M AMMOUR rappelle qu'un projet photovoltaïque est d'une durée temporaire (20 ans). Il faut viser les terres agricoles les moins riches et un fonctionnement commun avec l'activité agricole.

L'avis des exploitants sera sollicité avec des retours en séance de Conseil Municipal. La société souhaite co-construire ce projet ce qui suppose d'avoir l'accord des exploitants et des propriétaires. L'autorisation est donnée à l'opérateur que si l'avis du Conseil Municipal est favorable.

3 SALLE DES FETES

▪ REMPLACEMENT DU PARQUET

M le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal pour le remplacement du parquet de la Salle des Fêtes. Il précise que la SARL JOUET ne souhaite plus réaliser ces travaux.

Un autre devis est présenté au Conseil Municipal. L'offre de la société MJM de LE MENE s'élève à 12 247.50 € HT, soit 14 628.00 euros TTC. Le parquet proposé est de norme 6, épaisseur 16 en chêne massif.

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents (9 voix pour et 5 abstentions), le Conseil Municipal VALIDE ce devis de MJM de LE MENE d'un montant de 14 628.00 euros TTC auprès de la société MJM de LE MENE

4 ECOLE : GRILLAGE COUR

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'EURL Loïc PIEDERRIERE pour la fourniture et la pose d'un grillage dans la cour basse de l'école. Lors de la dernière réunion, le devis avait été validé et les travaux actés. Il est proposé de revoir cette proposition en tenant compte de la fourniture d'un grillage de couleur, à l'image des peintures réalisées sur la grille du haut. M le Maire précise qu'il existe un surcoût de 700 euros Le devis s'élève 2 580.00 € HT, soit 3 096.00 euros TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal VALIDE ce devis d'un montant de 3 096.00 euros TTC auprès de la société PIEDERRIERE

5 SERVICE TECHNIQUE : ACHAT D'UNE REMORQUE

Monsieur Olivier RIVALLAN, adjoint à la Voirie, présente au Conseil Municipal le devis de pour l'achat d'une remorque d'occasion. Le prix s'élève à 3 500.00 € HT, soit 4 200 euros TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal VALIDE ce devis d'un montant de 4 200.00 euros TTC pour l'achat d'une remorque pour le tracteur du service technique.

6 PROGRAMME VOIRIE 2021

M Olivier RIVALLAN, adjoint à la voirie, informe le Conseil Municipal que les travaux au titre du programme voirie 2021 sont achevés. Ils sont corrects. Il rappelle néanmoins la réserve faite à l'entreprise EIFFAGE sur les travaux réalisés pour le programme 2020. Il est convenu que l'entreprise revienne refaire au niveau du carrefour de « Fontainguet. » Une pose de drains est prévue par rapport aux sources. Il faut reconnaître que les conditions climatiques étaient meilleures cette année, les travaux ont été réalisés plus tôt dans l'année.

Il est ensuite évoqué les travaux en cours de la RN 164. Le chemin d'exploitation qui rejoint « Guinot » à « Quinhaie » va être beaucoup sollicité et notamment par des camions chargés. Il est suggéré qu'un état des lieux soit réalisé rapidement.

7 ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu par la comptable de la trésorerie de MERDRIGNAC plusieurs propositions en non-valeurs pour effacer diverses anciennes dettes sur le budget général.

Il est proposé au Conseil Municipal l'admission en non-valeur des titres émis sur le budget communal dont le détail figure dans l'état n° 5186100315 du 23 septembre 2021 d'un montant total de 1 751.47 euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal DECIDE l'admission en non-valeur des titres énumérés dans l'état référencé ci-dessus pour un total de 1 751.47 euros.



INFORMATIONS DE LA COMMUNE

➤ LA MAIRIE

MISSION ARGENT DE POCHE

Opération argent de poche Toussaint 2021



3 jeunes gens ont répondu présents pour la mission argent de poche de la Toussaint. Aya, Louis et Anna étaient présents toute la semaine du 25 au 29 octobre.

Ils ont aidé Linda et Serge dans les travaux de nettoyage (taille de haies, parterre, ...). Myriam les a secondé certaines matinées.



❖ UNE VISITE CHEZ NOS AINES

La municipalité représentée par Mme Rouxel Dominique, Mme NIVET Françoise et Mr GUEHENNEUX Jean-René ont honoré les doyens de notre commune. Il s'agit de Mme MINIER Andrée de la Vigne et de Mr LE FLOHIC Maurice de le

Ville d'Âne. Tous les deux sont âgés de 94 ans à quelques jours d'intervalle. La Municipalité a offert une plante à Mme MINIER et un panier garni à Mr LE FLOHIC. Nous les remercions vivement et leur famille pour l'accueil et le moment très sympathique et chaleureux



❖ LE REPAS DU CCAS



Afin de garder un lien avec nos aînés malgré les conditions sanitaires toujours tendues, Mr le Maire Pascal ROUXEL et les membres de la majorité du conseil municipal, en accord avec quelques bénévoles de la CCAS ont décidé lors du conseil municipal du 28 octobre de faire un repas à emporter le samedi 20 novembre 2021.

Le repas sera préparé par la Ferme Auberge « Le Cadran solaire » de Gomené.

Le restaurant « L'Art des choix » étant ouvert, les gérants n'ont pas répondu favorablement à notre demande pour des raisons d'organisation et de stockage des repas.

C'est donc avec plaisir que des élus, des membres de la CCAS et des volontaires apporteront les repas. Cela permettra de passer un moment agréable et important pour les personnes seules et isolés dans notre campagne.

Si des personnes de 70 ans et plus n'ont pas été contactées, merci de prévenir la Mairie au plus vite.



➤ L'ECOLE RPI DU NINIAN

❖ ACTIVITE DE L'ECOLE

Classe CM1/CM2

Les élèves de la classe de CM1-CM2 autour du thème de la laïcité. Voici quelques réalisations d'affiche:



Cross qui a eu lieu le jeudi 21 octobre 2021 au Val de Landrouët de Merdrignac - organisé par le collège public PJH
Les CM1-CM2 des écoles du secteur de Merdrignac couraient avec les 6ème du collège PJH.
Une course pour les filles de 1800 mètres et une course de 2200 mètres pour les garçons.
Un classement pour les filles CM1, un autre pour les filles CM2 et un dernier pour les filles 6ème. Même chose pour les garçons...

De très bons résultats pour les élèves de Ninian ! 6 médailles au total :

- * CM1 filles : Médaille d'or pour Enora Barbé Jagu - médaille de bronze pour Fanny Pencolé
- * CM2 filles : Médaille d'argent pour Anna Wujda et médaille de bronze pour Cléo Rocaboy Delhomme
- * CM2 garçons : médaille d'argent pour Elouan Barbé Jagu
- * CM1 garçons : médaille de bronze pour Gabin Macé



Classe CE2/CM1

La fête d'Halloween

Le dernier jour avant les vacances, nous avons d'abord fait des ateliers.

On s'est beaucoup amusé à faire des sculptures avec de l'argile comme les hommes préhistoriques. On en avait partout. Nous avons joué à Mathéros sur l'ordinateur, nous avons gagné des étoiles, c'était génial. Nous avons cuisiné un gâteau aux noix, aux pommes et à la cannelle. La veille, nous avons fait de notre mieux pour récolter les noix et les pommes dans le verger communal.

Ensuite, nous nous sommes déguisés pour fêter Halloween.

On a aimé jouer tous ensemble et se faire peur les uns les autres.

Enfin, nous avons fêté l'anniversaire de Maitresse et Timéo. On a mangé le gâteau, il était délicieux.





Le Monument aux morts de Laurenan

Ce lundi 8 novembre, les CE2-CM1 ont travaillé sur l'Armistice du 11 novembre pour expliquer le jour férié de cette semaine.

Chaque élève a dessiné le monument aux morts de Laurenan. La classe a échangé sur les symboles de ce lieu. De retour en classe, nous avons recherché sur le site « Mémoire des hommes » les soldats morts pour la France pendant la Première Guerre Mondiale. Nous avons réussi à situer quelques champs de bataille grâce aux lieux de décès des soldats.

L'après-midi s'est terminé en réalisant une fresque collective aux couleurs de notre pays.



APE DU NINIAN

❖ RANDONNEE DE L'ECOLE

Belle matinée pour la première randonnée organisée par l'APE du Ninian et l'association Salam France Liban.

70 randonneurs se sont donnés rendez-vous dimanche 26 septembre à Saint Unet pour participer à cette matinée sportive.

Au choix, deux parcours de 6 ou 11 Kms ont permis aux randonneurs de se promener dans la campagne de Laurenan. Une restauration rapide et une buvette ont donné aux participants la possibilité de profiter un peu plus longtemps de ce joli lieu.

❖ ASSEMBLEE GENERALE DE L'APE

L'association des parents d'élèves a organisé son assemblée générale fin septembre.

Les membres du bureau ont fait le point sur une année compliquée à cause de la pandémie et ont présenté les futures animations qui seront mis en place durant l'année.

La prochaine en date : le couscous à emporter samedi 27 novembre. Les cartes sont en vente auprès des enfants de l'école.



Fin octobre rime à l'école avec boom d'Halloween de l'APE.

L'APE a organisé, dans la salle des fêtes de Gomené, la boom d'halloween, un moment très apprécié par les enfants de l'école.

Une quarantaine d'enfants sont venus déguisés pour profiter de la soirée. Musique, bonbons et bonne ambiance étaient au rendez-vous.

➤ MEDIATHEQUE

La semaine de vacances scolaires d'octobre a été productive pour les enfants de Laurenan.

Deux animations étaient programmées à la médiathèque pendant les vacances d'automne.

Mardi 26, les enfants ont joué avec « les mots de la gourmandise ».

L'animation s'est organisée autour de l'exposition "les mots de la gourmandise" prêtée par la Bibliothèque des Côtes d'Armor" et complétée par l'expositions de cucurbitacées prêtées par Serge Barbé. Plusieurs ateliers étaient proposés : jeux, reconnaissance, quizz avec les expressions extraites de l'exposition, comme "rouge comme une



tomate" "haut comme trois pommes" "ne plus avoir un radis".... coloriages et dégustation de gâteaux betteraves rouges/chocolat, carottes/noix de coco et tarte au potiron !! .. Les enfants devaient deviner les ingrédients. Ils sont repartis ravis avec les différentes recettes.

L'exposition reste visible jusqu'au 24 novembre.

Le 29 octobre : Animation Land Art

Clémence Claude, animatrice de la revue artistique Dada, a initié les enfants au Land Art, art éphémère qui utilise les éléments de la nature. Après avoir récolté feuilles, fleurs et autres petits objets de la nature, Léa, Océane, Enora, Laly, Capucine, Margot, Alison et Lorenzo ont pu créer de belles oeuvres en jouant avec les formes, les couleurs et les animaux. Et pour en garder une trace, les créations ont été prises en photo et collées dans un livret que les enfants ont emporté chez eux.

Cette animation s'inscrit dans le programme "Art en Bib" organisé par le réseau des bibliothèques de Loudéac Communauté.

Un défi Land Art est ouvert à tous jusqu'au 25 novembre. Il suffit de créer une oeuvre éphémère à la manière du Land Art, de la prendre en photo et de la retourner à la médiathèque mediatheque.laurenan@orange.fr Renseignements à la médiathèque ou sur le site du réseau www.bretagnecentrebiblio.bzh



➤ INFORMATIONS DIVERSES

ADOLESCENTS

❖ DISC GOLF

Animation DISC GOLF

Les Familles Rurales de Merdrignac, Maxime Gachet, animateur en formation, organisent un DISC GOLF à MERDRIGNAC (Manoir du Vieux Bourg) pour les jeunes de 11 à 17 ans

le Samedi 20 novembre 2021, de 10h à 12h

Places limitées, réserve vite ta place au 06 09 66 19 28 ou via les réseaux sociaux

Gratuit



BOURSE # Jeunes En Action



Les critères d'admissibilité :

Avoir entre 15 et 30 ans

Résider ou étudier sur le territoire de Loudéac Communauté

Les projets doivent relever d'une finalité culturelle, sociale, environnementale, solidaire et collective

La mise en œuvre du projet exige une implication dans la vie de la cité et une ouverture aux habitants du territoire

La constitution du dossier :

Constitution et dépôt du dossier avant le 3 décembre 2021

Le projet sera présenté devant un jury qui arrêtera le montant de l'aide financière

L'aide :

Aide de 3 000 euros maximum

Versement de l'aide en 2 fois

Financement d'un projet par bassin de vie (8 bassins sur Loudéac Communauté Bretagne Centre)

Dépôt et retrait des dossiers : le dossier est à retirer à la SIJ ou sur le site internet de Loudéac Communauté Bretagne Centre. Il doit être dûment complété et adressé à la : Structure Info Jeunes (SIJ) 4/6 Bd de la gare 22600 LOUDEAC. Tél : 06 17 36 68 90 ou e.mercier@loudeac-communaute.bzh

❖ LE PARCOURS DE CITOYENNETE

Le parcours de citoyenneté, c'est 3 étapes obligatoires :

1- l'enseignement de défense en classe de 3ème et 1ère

2- le recensement à 16 ans en mairie ou en ligne (www.service-public.fr)

3- la journée de Défense et Citoyenneté (www.majdc.fr). La JDC est une étape clé, à ne pas manquer !

Ce parcours est obligatoire pour passer vos examens (BAC, CAP, permis de conduire), des concours (fonction publique, grandes écoles, ...)

La JDC est donc obligatoire et universelle pour tous les jeunes Français recensés, âgés de 16 à 25 ans.

Les jeunes sont informés qu'ils recevront leur convocation pour faire leur JDC, entre 6 et 9 mois, après avoir effectué leur recensement en mairie.



ADULTES ET SENIORS

ATELIER « Bien vieillir Bretagne »

Rappel : Une réunion d'information au lieu le vendredi 17 décembre 2021 à 15h à la salle des Fêtes de Laurenan ou à la Médiathèque.

Ces ateliers s'adressent aux retraités et aux + de 60 ans. Ils sont gratuits et durent 2h1/2.



➤ TRI DES ORDURES MENAGERES



Collecte des ordures ménagères : calendrier

Loudéac Communauté Bretagne Centre nous a informé qu'en 2022, les calendriers des déchets ménagers seront distribués dans les boîtes aux lettres de tous les particuliers, entre le 6 et le 19 décembre prochain.



INFORMATION : COLLECTE DES DÉCHETS

RÉCLAMATIONS

Pour toutes réclamations concernant la collecte des Ordures Ménagères, du tri sélectif et de la Redevance Ordures Ménagères (REOM), les usagers doivent contacter directement le service au **02 96 66 40 10** ou par mail **servicedechets@loudeac-communaute.bzh**

Ils peuvent également effectuer leurs demandes sur le **WEB USAGER** :

loudeac-communaute.webusager.fr

avec leurs identifiants inscrits sur la facture.

ACCUEIL DU PUBLIC

Accueil du Public : les lundis, mercredis et vendredis matin de 9 h à 12 h

LA REDEVANCE ORDURES MÉNAGÈRES

Le paiement de la REOM se fait par prélèvement semestriel depuis le 01/01/2021.

Aussi, les prélèvements mis en place avant le 01/01/2021 ne sont pas reconduits en raison du changement de fréquence (semestrielle).

Chaque usager doit donc effectuer une nouvelle demande de prélèvement.

Pour cela :

- Internet : Webusager : **<https://loudeac-communaute.webusager.fr>** (identifiants inscrits sur la facture 2021)
 - Par courrier à : service déchets 4/6 boulevard de la gare 22600 LOUDÉAC
 - Par mail : **servicedechets@loudeac-communaute.bzh**
- (Une autorisation de prélèvement sera à compléter et à retourner accompagnée d'un RIB)

LA COLLECTE

- Sortis des conteneurs la veille de la collecte car cette dernière est effectuée entre 4 h et 23 h
- Les sacs noirs vont **exclusivement** dans les conteneurs marrons et sont interdits dans les conteneurs du tri sélectif
- Le tri sélectif (carton, bouteilles plastique...) doit être mis **en vrac** dans le conteneur jaune
- Le verre est à déposer dans les colonnes en verres prévues à cet effet
- Pour éviter les conteneurs débordants et les sacs au pied des conteneurs, merci de contacter le service déchets pour un ajustement du volume de votre conteneur
- Merci de veiller au bon positionnement du conteneur : ouverture du conteneur **côté rue face à la route et présentation sur le circuit de collecte.**

Pour toutes questions ou problèmes rencontrés :

Service déchets : 02 96 66 40 10

Retrouver toutes les infos sur :

www.bretagnecentre.bzh

LOUDEAC
communauté



LES BONNES PRATIQUES DU TRI

POUR :

- éviter les erreurs de tri ;
- la prise en compte de votre conteneur à chaque passage ;
- travailler ensemble pour un meilleur tri.

EN VRAC

LE TRI SÉLECTIF

- emballages plastiques
- emballages cartonnés et papiers
- emballages métalliques
- sac, film et tube en plastique souple

EN SAC

LES ORDURES MÉNAGÈRES

- emballage non recyclable
- restes alimentaires
- articles d'hygiène
- couches, papier toilette, assise-toilet, mouchoirs...
- les masques...

LE VERRE

ATTENTION

Les sacs noirs déposés dans les conteneurs du tri sélectif (couverture jaune) ne sont pas collectés

Concepts : Loudéac communauté - 2021 - Crédit : Shutterstock - Ne pas jeter sur la voie publique

REFUS DE COLLECTE

**Conteneur débordant ?
Sacs hors du conteneur ?**

Prenez contact avec le service déchets pour adapter le volume de votre conteneur !

POSITIONNEMENT DU CONTENEUR

Direction du service
« CÔTÉ RUE
« FACE À LA RUE »

Loudéac communauté : service déchets 02 96 66 40 10
www.bretagnecentre.bzh

Nous constatons malheureusement des dépôts d'ordures sauvages dans la commune. Des déchetteries sont à votre service pour déposer vos encombrants. Pour Laurenan, C'est la déchetterie de Merdrignac.

Rue de la Fontaine St Nicolas-za de l'Hyvet
22230 Merdrignac

Horaires : **Téléphone : 02 96 66 09 09**

Lundi et mercredi de 14h à 17h45

Mardi et vendredi de 9h à 11h45

Samedi de 9h à 11h45 et de 14 h à 17h45

Dépôt d'un matelas
derrière l'abri bus à côté de
la salle des fêtes.



➤ COVID 19

Obligation du masque

Covid-19 : extension de l'obligation du port du masque dans les Côtes d'Armor

Par décret n° 2021-1432 du 3 novembre 2021, le gouvernement rétablit les mesures barrières de niveau 2 dans les écoles élémentaires à compter du lundi 8 novembre dans 57 départements, dont les Côtes d'Armor.

Au regard de la dégradation de la situation sanitaire depuis plusieurs jours consécutifs, le département des Côtes d'Armor figure dans la liste des départements où la circulation du virus est active, en vertu d'un décret publié ce jour.

En effet, le Taux d'Incidence n'a pas été en-dessous de 50 cas pour 100 000 habitants durant 5 jours consécutifs.

En conséquence, cela signifie qu'à compter du lundi 8 novembre :

- Le port du masque pour les élèves des écoles élémentaires redeviendra obligatoire, conformément au niveau 2 (jaune) du protocole sanitaire mis en place par l'Education nationale
- La jauge maximum de 75% de la capacité d'accueil des ERP de type X (établissements sportifs couverts) et de type L (salles de spectacles, salles des fêtes, salles polyvalentes) sera remise en œuvre pour l'organisation de concerts accueillant un public debout.
- La jauge maximum de 75% de la capacité d'accueil des ERP de type P (discothèques et salles de danse) sera réinstaurée dans le cadre du fonctionnement normal ainsi que pour l'organisation de concerts accueillant un public debout.

Outre le rétablissement du port du masque en intérieur pour les élèves, le niveau 2 du protocole prévoit notamment la limitation des brassages par niveau, l'augmentation de la fréquence des désinfections et le respect d'une distanciation physique adaptée pour les activités physiques et sportives mises en œuvre le plus rapidement possible.

Plus d'informations sur le site du Ministère de l'Education Nationale.

Pour mémoire, par arrêté en date du 29 octobre 2021, le préfet des Côtes-d'Armor, Thierry Mosimann a prolongé l'obligation du port du masque en extérieur dans certains lieux du département jusqu'au 15 novembre inclus.

Pour la protection de tous par tous, le préfet des Côtes-d'Armor et le Directeur général de l'ARS appellent à redoubler de vigilance et à maintenir plus que jamais les gestes barrières, même après vaccination. Ils incitent par ailleurs fortement le public éligible à procéder au rappel et aux personnes qui ne sont pas encore vaccinées à débiter leur schéma vaccinal.



❖ Rappel Vaccination

COVID-19 : avec ou sans rendez-vous

VACCINEZ-VOUS PRES DE CHEZ VOUS

Horaires des centres de vaccination, à partir du 11 octobre 2021

LOUDEAC : au Foyer Municipal, 34, rue de Moncontour

le jeudi et le vendredi

de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h45

le samedi

de 9h à 13h45

GRATUIT

Munissez-vous de votre pièce d'identité, de votre carte vitale ou attestation de droits.



➤ ETAT CIVIL



Décès

Pierre Gallais, décédé le 18 octobre 2021, domicilié "24, rue du Châtre"



➤ AUTRES INFORMATIONS

❖ Déclarez vos ruches

La section régionale apicole GDS Bretagne souhaite de nouveau le concours de toutes les municipalités bretonnes afin de réussir la déclaration 2021 des ruchers de notre territoire. Cette déclaration est indispensable pour localiser les ruchers afin de pouvoir assurer un suivi sanitaire efficace en apiculture. Tout apiculteur, même avec une seule ruche, est en effet tenu de déclarer réglementairement chaque année les ruches dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leur emplacement. La période de déclaration est fixée entre le 1er septembre et le 31 décembre 2021. Cette déclaration doit se faire prioritairement en ligne via le site www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr.
Un exemplaire de document cerfa (cf. pièce jointe) est disponible sur le site internet : <https://www.laurenan.fr/declaration-ruches/>



❖ Recyclage des mobiles à la mairie



En partenariat avec l'AMF 22 et Orange, la Commune de Laurenan a accepté de rejoindre les 2 000 points de collecte en France pour faire un geste pour la planète en mettant en place une collecte de mobiles usagés pour les recycler.

La filière solidaire, en partenariat avec Emmaüs International, contribue à créer des emplois, soutenir Emmaüs International et préserver l'environnement.

Cette collecte vous permet d'être moteur d'actions locales et de créer des liens de proximité.

Des collecteurs sont mis, dès à présent, à votre disposition à l'accueil de la mairie et à la médiathèque. La campagne officielle démarre le 08 novembre jusqu'au 17 décembre 2021.

Cette collecte permet donc le traitement des « déchets électroniques »

dans le respect des exigences de la directive européenne D3E (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques).

INFOS ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS DE LAURENAN



DON DE SANG A LA SALLE DES FETES DE MERDRIGNAC

Prochain don de sang à la salle des fêtes de Merdrignac le mercredi 24 novembre de 11h-13h et 15h-19h

Veuillez prendre rendez-vous sur : dondesang.efs.sante.fr

Pour se présenter à un don, il faut :

- Se sentir en bonne santé
- Etre agé(e) de 18 à 70 ans -1 jour (65 ans pour les dons de plaquettes ou de plasma)
- Peser au moins 50kg
- Etre muni d'une pièce d'identité

Le pass sanitaire n'est pas nécessaire pour donner son sang

« En 1 heure, vous pouvez sauver 3 vies »

Voici les dates pour 2022 :

mercredi 9 février 2022
jeudi 28 avril 2022
mercredi 6 juillet 2022
mercredi 21 septembre 2022
mercredi 23 novembre 2022



➤ INFOS PRATIQUES

Horaire d'ouverture de la mairie

Lundi : 8h30-12h30 et 13h30-16h30

Mercredi : 8h30-12h30

Vendredi : 8h30-12h30 et 13h30-16h30

Mail MAIRIE : mairie.laurenan@wanadoo.fr

Mairie de Merdrignac : 02 96 28 41 11

Service ADMR : 02 96 61 22 95

Cabinet médical Merdrignac : 02 96 67 45 10

Cabinet médical Plémet : 02 96 66 33 40

Cabinet infirmier Merdrignac : 02 96 28 40 21

Cabinet infirmier Plémet : 02 96 25 68 08

Services du CIAS

Cias-aide-soins@loudeac-communaute.bzh

Aide et soins à domicile : 02 96 66 09 06

Portage de repas à domicile : 02 96 66 14 61

Transport à la demande : 02 96 66 09 09

Maison des services publics de Loudéac

CAF : 08 10 25 22 10

CPAM : 3646

CARSAT : 3960

CICAS : 08 20 20 01 89

Maison de justice et du Droit : 02 96 25 01 42

URGENCES :

Pompiers : 18/112 Gendarmerie : 17 SAMU : 15/112

Pharmacie de garde : 3237

Centre antipoison : 02 99 59 22 22

